

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-143

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-143</i>

Abattoir de proximité du groupement des éleveurs girondins - Signature d'un protocole partenarial - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la fermeture du complexe de la viande de Bordeaux fin 2011, le Conseil métropolitain a décidé de soutenir les deux projets alternatifs permettant de poursuivre l'activité d'abattage en Gironde, avec la modernisation de l'abattoir public de Bazas et la construction d'un abattoir privé par le Groupement des éleveurs girondins (GEG).

Bordeaux Métropole a accordé par délibération du 18 décembre 2015 au GEG une aide à l'immobilier d'un montant de 420 000 €, ce projet étant aussi soutenu par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe.

L'établissement construit et exploité par le GEG sous la dénomination de « Pôle des viandes locales de Bordeaux Métropole » comprend notamment un abattoir de proximité, une salle de découpe, un magasin assorti d'un drive et une unité de conditionnement des viandes.

Il s'agit d'un projet global développé par le groupement, de l'élevage, à l'abattage et à la commercialisation de viandes de qualité bovines et ovines, produites localement. L'objectif est d'obtenir une chaîne entièrement maîtrisée du producteur au consommateur.

Le fonctionnement du nouvel outil :

A l'initiative de la ville de Bègles, les différentes parties prenantes, que sont la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la ville de Bègles et le GEG, ont coconstruit un protocole partenarial d'accord définissant les relations entre partenaires et incluant une charte éthique et morale. Cette charte apporte toutes les garanties en matière d'exemplarité de fonctionnement de l'outil et de bien-être animale. Les partenaires ont été accompagnés dans cette démarche par l'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD).

L'abattoir, qui a ouvert en février 2019, a dû fermer six mois plus tard pour cause de malfaçons, fermeture qui s'est prolongée du fait de la situation sanitaire. Il a depuis finalement repris son activité le 7 avril 2021 avec un fonctionnement aujourd'hui éprouvé, nécessitant une mise à jour à la marge du protocole d'accord initial présenté en Conseil métropolitain le 21 juin 2019.

Au printemps prochain, si la situation sanitaire le permet, l'abattoir pourra officiellement être inauguré et ce protocole cosigné par l'ensemble des acteurs concernés.

En outre, l'AFAAD, initialement cosignataire du protocole, a été depuis dissoute et ne peut plus cosigner le document, même si son accompagnement, précieux, reste inscrit et valorisé dans le nouveau protocole.

Les objectifs du protocole :

L'objet du protocole est d'apporter des garanties afin que le fonctionnement de cet outil soit exemplaire, notamment en matière de bien-être animale.

Il comporte les engagements suivants :

- un élevage respectueux de l'environnement et du bien-être animal,
- un projet dont le fondement repose sur le développement de circuits courts donc maîtrisés,
- un temps de transport des animaux de la ferme à l'abattoir n'excédant pas 1h30 et des conditions de transport respectant le confort de l'animal,
- une faible cadence d'abattage et une entière maîtrise des volumes,
- des conditions de fin de vie respectueuses du bien-être animal, que ce soit en matière de déchargement, d'hébergement, d'amenée et d'insensibilisation (en abattage classique comme en abattage rituel),
- le respect des dernières normes en vigueur au sein de l'outil d'abattage et la formation de l'ensemble des employés, intervenant sur le site, au respect de l'animal,
- la production et la vente, sur site, de produits de qualité et labellisés,
- le développement de relations entre la ville de Bègles et le GEG, à savoir l'accompagnement du GEG visant une bonne insertion de l'outil dans le tissu économique local, ainsi que la possibilité, pour la cuisine centrale, de faire appel, selon ses besoins, à la fourniture de viandes issues de l'abattoir de Bègles (vente de gré à gré), commandes effectives aujourd'hui,
- la constitution d'un comité de suivi local, composé de l'ensemble des partenaires précités, garant du respect des engagements pris dans le protocole d'accord,
- la réflexion en cours du GEG sur la création d'un centre de formation au métier de l'abattage, métier aujourd'hui en tension et dont la formation offre peu de polyvalence. L'enseignement dispensé délivrerait une formation polyvalente et qualifiante sur l'ensemble des postes de la chaîne d'abattage en se reposant sur l'outil de proximité du GEG.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le protocole signé entre Bordeaux Métropole et la SAS Abattage filiale du GEG le 30 décembre 2015,

VU la délibération 2019/371 du 21 juin 2019 relative à la mise au point d'un protocole de bien-être animale,

CONSIDERANT la dissolution de l'AFAAD,

CONSIDERANT l'ensemble des objectifs du protocole,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adopter un protocole relatif au fonctionnement de l'abattoir du GEG,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec le Groupement des éleveurs girondins, le Maire de la ville de Bègles, le Président de la région Nouvelle-Aquitaine le protocole partenarial ci-joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT